

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 33

N°260

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2017

L'AN deux mille dix sept, le 13 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 6 décembre 2017, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous le présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danièle, KARROUMI Sofienne, PEJOUX Claudine, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, LENZI Ling, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya, BIDAL Damien, LENOURY Nadia.

Excusés :

Représentés par :

Madame Akoua Marie KOUAME	Monsieur Nourredine KADDOURI
Monsieur Fethi CHOUDER	Monsieur Kilani KAMALA
Madame Soizig NEDELEC	Madame Maria MERCADER Y PUIG
Monsieur Pascal BEAUDET	Monsieur Anthony DAGUET
Madame Alice FAGARD	Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Monsieur Guillaume SANON	Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Hana RABAH	Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Rachid ZAIRI	Monsieur Daniel GARNIER
Monsieur Arab ALI CHERIF	Monsieur Abderrahim HAFIDI

Secrétaire de séance : Kilani KAMALA

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des Ressources Humaines/Service Développement des Compétences

OBJET : Personnel communal : Création et suppression d'emploi - modification du tableau des effectifs. Autorisation de recrutement sur la base d'un contrat de trois ans à compter du 2 Janvier 2018 des emplois de contrôleur de gestion spécialisé sur l'audit interne, contrôleur de gestion spécialisé sur l'audit externe et chargé de subventions et financements de projets au sein de la Direction des finances et du contrôle de gestion (DFCG).

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 3-3 et 34 ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité ;

Vu l'avis des Comités Techniques des 29 juin 2017, 15 novembre 2017 et 13 décembre 2017 ;

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 susvisé, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Considérant la nécessité de prendre en compte les modifications d'organisation, les besoins des services et les mouvements de personnel ;

Considérant les spécificités et l'expertise des métiers pour les emplois créés de catégorie A ;

Adoption à l'unanimité par 42 pour

DELIBERE :

DECIDE la création, à compter du 2 janvier 2018, d'un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet, pour occuper les fonctions de contrôleur de gestion spécialisé sur l'audit interne au sein de la Direction des finances et du contrôle de gestion (DFCG).

DECIDE la suppression, à compter du 2 janvier 2018, de l'emploi permanent à temps complet, de rédacteur territorial correspondant aux fonctions de responsable du pôle

administratif et adjoint du médecin du travail au sein de la Direction des ressources humaines.

AUTORISE en l'absence d'un fonctionnaire ayant le niveau de technicité requis, Madame la Maire, à recruter des agents contractuels pour les emplois permanents d'attaché territorial faisant fonction de contrôleur de gestion spécialisé sur l'audit interne, de contrôleur de gestion spécialisé sur l'audit externe et de chargé de subventions et financements de projets au sein de la Direction des finances et du contrôle de gestion (DFCG) sur la base d'un contrat de trois ans, dans les conditions fixées par l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 susvisée.

DIT que les candidats retenus pour occuper les fonctions de contrôleurs de gestion (interne et externe) devront justifier de la détention d'un diplôme ou d'une formation en comptabilité, finance, contrôle de gestion ou audit de niveau Master 2 et/ou d'une expérience confirmée sur des fonctions équivalentes au sein de collectivités ou d'organismes publics.

DIT que le candidat retenu pour occuper les fonctions de chargé de subventions et financements de projets devra justifier de la détention d'un diplôme ou d'une formation en droit des collectivités de niveau Master 2 et/ou d'une expérience confirmée sur des fonctions équivalentes au sein de collectivités ou d'organismes publics.

DIT que la rémunération de ces agents sera calculée en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

DIT que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces agents seront inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.

Reçu en préfecture le : 15/12/17
Publié le : 15/12/17
Certifié exécutoire : 15/12/17

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

